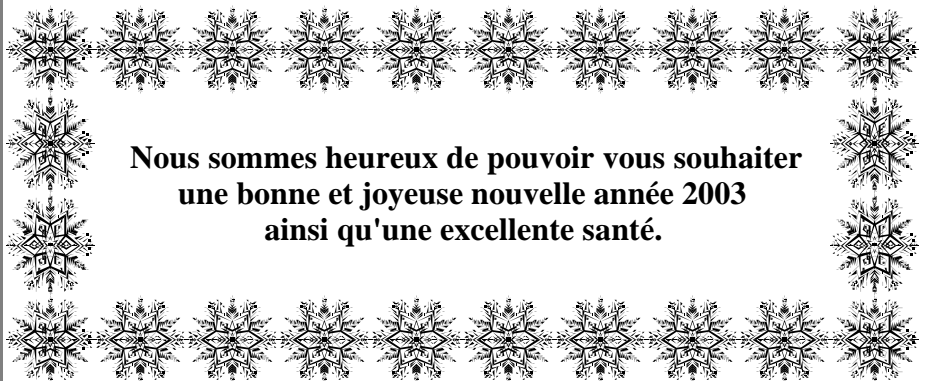




Sommaire :

- Nos vœux pour 2003
- Des évènements en 2002
- Bords de routes
- Sortie à Paris
- Repas du 10/12/02
- Réponse à l'énigme
- Galettes des rois : 21/01/03
- Sortie à REIMS Avril 2003
- Belotte du 11/01/03
- Compte rendu de la CCOC
- Réunion du Conseil Municipal
- Lire à Chézy (bibliothèque)
- Les fêtes en 2002
- Le mot du maire**
- Réponse au tract du 09/2002
- Un mot du comité de rédaction
- Photos de Chézy sous la neige



**Nous sommes heureux de pouvoir vous souhaiter
une bonne et joyeuse nouvelle année 2003
ainsi qu'une excellente santé.**

Si vous souhaitez **informer** le village d'un événement qui vous concerne (mariage, naissance, baptême, décès, annonces ou autres), **n'hésitez pas**.
Mettez nous un mot ou passez à la permanence du Samedi (de 11 heures à midi).
Nous rédigerons ensemble (si vous voulez) un petit encart que nous passerons dans le journal.

Responsable de la rédaction : Jacques AMET Journal tiré à 180 exemplaires
Comité de rédaction et relecture : Mme QUENDEZ, MM AMET, BOUGON, RICHARDOT

EVENEMENTS 2002

Un raclage du bord des routes communales de Chézy a été effectué en Août 2002, comme cela avait été décidé par le conseil municipal pour améliorer l'écoulement de l'eau.



Sortie des anciens à PARIS

Une trentaine de personnes ont participé à la visite de "PARIS la nuit".

Ils sont revenus enchantés de leur repas et des féeries de la ville lumière.

Grâce au guide la visite fut très intéressante.



Réunion du 10/12/02

Pour bien terminer l'année, le CCAS a organisé un repas, préparé et servi par le "Château Marisien".

Tous les participants sont repartis enchantés de la qualité du repas.

Mmes CARTIER et MATHIEU que l'on voit ci-dessus, ont égayé de leurs chants la fin de la soirée.



SOLUTION de L'ÉNIGME (DANS LEN° 11)

- Dans la maison **jaune**, vit le **Norvégien** avec son **chat**. Il boit de l'**eau** et fume des **Dunhill**.
- Dans la maison **bleue**, vit le **Danois** avec son **cheval**. Il boit du **thé** et fume des **Gitanes**.
- Dans la maison **rouge**, vit l'**Anglais** avec son **oiseau**. Il boit du **lait** et fume des **Pall Mall**.
- Dans la maison **verte**, vit l'**Allemand** et son **poisson rouge**. Il boit du **café** et fume des **Royales**
- Dans la maison **blanche**, vit le **Suédois** avec son **chien**. Il boit de la **bière** et fume des **Gauloises**.

Et bravo à tous ceux qui ont cherchéet trouvé.



GALETTES

Mardi 21/01/02, une trentaine d'anciens de Chézy se sont déplacés pour la traditionnelle galette des rois.

Mme POARD assistée de Mmes BLAVOT et GOJARD ont officié pour rendre cet après-midi agréable et permettre à chacun de se retrouver un moment.

Les galettes étaient excellentes et, le cidre aidant, M. POTEL a pu nous conter quelques unes de ses amusantes histoires.

Une **SORTIE** est organisée le 25 Avril 2003 pour assister à REIMS au spectacle "**Holiday on Ice**".

Coût avec le transport en car : 38 € pour les adultes 28 € pour les enfants de moins de 15 ans.

Inscriptions avant le 1er Mars 2003, en faisant un chèque du montant à l'ordre de Mme POARD.



Sortie ouverte à tous. Le nombre des places est limité.
Départ unique devant la mairie de Chézy en Orxois à 18h30 et retour vers minuit à Chézy.



Le 11 Janvier 2003, les Archers de Chézy ont organisé leur tournoi de belotte.

Malgré le froid et le verglas, 20 équipes se sont amicalement affrontées.

Une part de cochon était mise en récompense.

Dans une sympathique ambiance, la soirée s'est achevée vers 3 heures du matin par une excellente soupe à l'oignon.



CCOC

Réunion de la Communauté de Commune du 18/12/02.

quatre points ont retenu notre attention :

Déchèterie

L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Neuilly St Front est prévue fin mars 2003. Nous aurons une carte d'accès pour déposer gratuitement les gros déchets encombrants (huile, gravats, vêtements, batteries, végétaux, etc.) à l'exception des pneus. Un gardien aidera à ventiler les déchets par genre. Cet accès gratuit est réservé aux particuliers des communes adhérentes.

Des informations complémentaires seront envoyées par la CCOC avant l'ouverture pour expliquer le fonctionnement.

La CCOC a payé 40 % de cette installation, le reste étant subventionné. Le coût de fonctionnement reste à notre charge et reviendra à environ 9 € par habitants et par an. Cela devrait limiter l'augmentation importante du volume des ordures ménagères ramassées chaque année.

Assainissement

La société qui doit faire l'étude dans chaque commune de la CCOC a été choisie. Elle commencera ses consultations en février et établira un calendrier d'intervention. Nous vous tiendrons au courant régulièrement.

Halte garderie

Les maires des communes de La Ferté Milon, Villers Cotterêts, Chézy en Orxois et Gandelu ont obtenu que la halte garderie continue de fonctionner. La décision de cessation d'activité annoncée fin 2002 avait ému de nombreuses mamans qui utilisaient ce service.

Ordures ménagères

Fin 2002, date de fin de contrat avec la société de ramassage des ordures ménagère, a été lancé par la CCOC un appel d'offre pour le renouvellement du contrat. Lors de l'ouverture des enveloppes contenant les réponses, la surprise a été grande. Les augmentations des différents répondants s'échelonnent entre + 50 % et + 80 %. Un nouvel appel offre a été lancé.

Outre l'accroissement du coût de ramassage, les sociétés ont justifié leur réponse par **les mauvais tris et l'augmentation du volume collecté** par habitant qui est passé de 300 Kg (base contractuelle) à 350 Kg par habitant et par an.

En conséquence la CCOC a décidé le presque doublement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès la prochaine année d'imposition.. Cette taxe passera donc de 4,8 % à 8,8 % en 2003.

On ne se lasse pas de ces vues de notre village sous la neige.



Réunion du Conseil Municipal du 19/12/02

Travaux :

Les montants sont indiqués TTC, les subventions sont accordées sur le HT et la récupération de la TVA par la commune s'opère au bout de 2 ans.

M. POTEI a attendu d'avoir les devis des travaux envisagés pour décider de la réunion du Conseil et les lui soumettre.

- ⇒ Chemin de la Muzarde (3 maisons neuves) : 10.764 € Travaux prévus en janvier 2003.
- ⇒ Préparation du terrain de jeux (hors montage) : 9.005 € Travaux en janvier 2003.
Pour économiser le coût du montage des jeux (environ 4.000 €), il est prévu de demander l'aide de bénévoles (parents disponibles le week-end par exemple, avec des conseillers, calendrier à mettre en place avec les volontaires). Nous espérons que nous serons entendus.
- ⇒ Rue de la Fontaine Rouge : 13.873 € dont 7.545 € de subvention. Ruelle à l'eau (qui donne dans la rue au leu) : 2.223 € Travaux prévus début 2003.
- ⇒ Divers travaux d'entretien voirie : 2.681 € Travaux 1^{er} semestre 2003.
- ⇒ Pont de la Briqueterie : 2.921 € Travaux début 2003.
- ⇒ Rue de la gare : 49.000 € pris en charge par la DDE. Travaux en 2003/2004
- ⇒ Sanitaire salle des fêtes : 15.500 € environ (attente devis et d'acceptation de subvention.
- ⇒ Dans le cadre de la reconnaissance de notre commune comme "commune sinistrée", nous disposons d'une subvention exceptionnelle de 78 % sur des travaux entrant dans ce contexte.
M. POTEI a proposé des travaux sur la route de Vailly, rue de la Muzarde et divers petits travaux pour un montant de 43.193 € Coût pour la commune 15.000 €
Trois conseillers ont voté contre car leur demande d'ajouter des aménagements de bordure dans l'entrée du village (vers Vailly) n'a pas été prise en compte. *Depuis il a été vérifié que ces aménagements, n'étant pas des réparations dues aux orages, ne pouvaient bénéficier de cette subvention.*

Emprunt. Pour couvrir l'ensemble de ces dépenses, dont l'avance de TVA nous sera remboursée dans 2 ans (environ 24.000 €), le Conseil a voté à l'unanimité le principe d'un emprunt de 70.000 € M. POTEI est chargé de procéder aux démarches pour obtenir les meilleures conditions.

CCOC. M. POTEI a expliqué au Conseil les délibérations et décisions de la CCOC (voir détail dans le journal) : ouverture de la déchèterie, assainissement et augmentation de la TEOM (ordures ménagères).

Les bois communaux. La replantation de 6 hectares de forêt est engagée : 12.000 arbres vont être plantés après les coupes opérées en 2000 et 2001.

Epannage des boues. Le conseil a refusé à l'unanimité cet épannage provenant de la station d'épuration d'Achères car ces boues contiennent des métaux lourds qui s'accumulent dans les sols.

Halte garderie. Le conseil municipal s'engage à participer au fonctionnement de la halte garderie avec l'ADE-NOV pour un montant maximum de 2.156 €. Si le nombre d'enfants global prévu est plus important que celui de la base de calcul, ce montant sera diminué. De même, la participation d'enfants d'autres communes pourra réduire ce montant.

Classe supplémentaire. L'augmentation du nombre d'enfants dans le regroupement des écoles (Chézy, Dammard, Monnes) entraînera l'ouverture, probablement à Chézy, d'une classe supplémentaire. La salle est actuellement utilisée par la bibliothèque. Une réflexion est en cours, si cela se concrétise, pour trouver un nouvel espace à la bibliothèque.



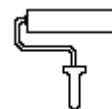
LIRE en ORXOIS

BIBLIOTHEQUE

Une nouvelle tranche de réagencement, après celle du printemps dernier, est en cours, et a nécessité la fermeture de la bibliothèque pendant le mois de janvier.



La fidèle équipe qui encadre les ateliers du mercredi met la dernière main à la pâte pour peaufiner la rénovation de l'espace (murs, coin lavabo, portemanteaux,...) réalisée par Jean-Christophe dans le cadre de son stage pratique de formation de médiateur du livre...



Ceci avant de préparer avec les
deleur, offertes à tous les visiteurs



enfants une autre pâte : celle des crêpes de la Chan-
lors de la **réouverture le mercredi 5 février.**

Comme en 2002 avec les Contes de
dise,..., des lectures et des animations
et d'"Aisne Lecture", autour de thèmes variés.

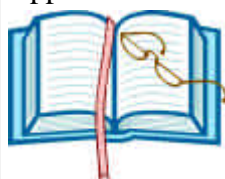
Deux sont déjà retenus pour début mars :

- ⇒ les Jeux de société, avec l'organisation le samedi 1er Mars 2003 d'un concours de belote à Chézy, en collaboration avec les archers.
- ⇒ le Mardi-gras, avec un défilé costumé dans les rues cahouzates.

Grimm, les Abeilles, les Loups, la Musique, la Gourman-
seront proposées ces prochains mois, avec l'aide de la BDP



Après notre Assemblée Générale, nous espérons aussi pouvoir mettre en place no-
tre projet d'un atelier de travail et d'écriture sur l'histoire de notre village, en faisant
appel à la mémoire de toutes les générations, et particulièrement aux plus anciens habitants, qui
pourraient ainsi transmettre la richesse de leur savoir et du passé de Chézy, sans nul
doute pour le plus grand intérêt des plus jeunes et des nouveaux Cahouzats.



Horaires d'ouverture :

mercredi de 15 heures 30
à 17 heures 30
samedi de 15 heures
à 16 heures 30.

Cotisations :

Gratuites pour les élèves du Re-

groupement

De 0 à 18 ans : **2,30 Euros.**

Après 18 ans : **7,50 Euros.**



Les fêtes en 2002

La fête à Chézy

Elle a eu lieu, comme chaque année, avec ses manèges et ses flonflons.

Malgré la pluie le feu d'artifice a réuni un public nombreux et joyeux. Le lâcher de ballons n'a pas eu un grand succès. Des cartes sont arrivées à la mairie. Les 3 gagnants, dont le ballon a été le plus loin, seront avertis dans le prochain journal.

NOEL

La fête de NOEL des enfants a été particulièrement appréciée, notamment les marionnettes. La salle était comble. Tous les enfants sont repartis enchantés par leurs cadeaux.

Nous recherchons des parents qui ont pris des photos. Nous envisageons d'en publier dans notre prochain numéro.

Le MOT du MAIRE

En ce début d'année, permettez moi de vous présenter, à tous, mes meilleurs vœux pour cette année 2003. Des vœux de santé d'abord, mais aussi de réussite pour les projets que vous envisagez avec ceux qui vous sont chers.

Mon propos d'aujourd'hui concerne le journal qui est apprécié et attendu. C'est un outil que je souhaitais depuis longtemps et qui a pu être mis en place grâce aux nouveaux moyens de réalisation et d'édition, à la compétence des auteurs et au temps qu'ils y consacrent

Ce journal est réalisé pour vous informer de la vie du village, des réflexions et des décisions du Conseil Municipal. Dans ce sens, il est logique qu'il présente toutes les idées mêmes opposées, pour avoir vos éventuelles réactions, mais cela doit rester un débat d'idées et non de personnes. Citer les personnes, en mentionnant les auteurs qui, souvent, ne retrouvent pas complètement leur idée, déclenche inévitablement la réaction et la polémique !

De même à vouloir être trop complet ou trop précis, le rédacteur, peut-être sans le vouloir, influencé par sa manière de voir les événements, risque d'être plus tendancieux et une fois encore d'amener la polémique. Entre autre, il en est ainsi de l'article concernant le suivi de l'employé communal dans lequel l'avis de ce dernier a été présenté comme argument principal de ma proposition de changement de responsable. Or cet éventuel avis m'était inconnu avant la réunion et, de toutes façons, seul le besoin d'un suivi plus précis et plus fréquent de son travail m'a amené à envisager la solution finalement retenue.

En résumé, ce journal, s'il veut rester Communal, doit avoir un souci de neutralité et de cohésion, source de tranquillité dans notre village et aussi ne pas mettre en exergue les rares incidents entre nous qui peuvent exister. Nous avons réfléchi ensemble pour faire qu'il en soit ainsi et que nous puissions tous attendre avec plaisir ce journal et féliciter leurs auteurs pour ce travail important.

Réponse au tract diffusé début septembre 2002 m'ayant mis en cause personnellement

A travers moi on veut dénigrer un journal qui essaie d'informer et de distraire les habitants de Chézy

La partie du compte rendu du Conseil municipal mise en cause concerne le suivi de l'employé communal. La formulation a pu être maladroite et M. POTEL nous avait demandé, après parution, une rectification qui était évidemment prévue.

L'employé communal est en service depuis de nombreuses années dans la commune. Je pensais que je n'avais pas à lui apprendre son travail, ni à le suivre chaque jour. Comme le dit "le tract" qui rapporte bien les propos que j'ai tenu en réunion du Conseil, "ce n'est pas mon truc d'être sur le dos des gens". Mais c'est de la diffamation de dire que je n'ai pas rempli ma mission de suivi et de contrôle de l'employé communal. Du travail a été fait, en collaboration avec l'équipe verte, et à aucun moment n'a été mis en cause l'employé communal dans le journal.

Je laisse aux auteurs du tract la responsabilité de leurs termes "d'exhibition" et de "propagande" pour la permanence du samedi. Je rappelle que notre Maire a assuré cette permanence jusqu'en 2001.

Le Maire et les 2 adjoints sont indemnisés en dessous du plafond fixé par la loi. Vous avez dû remarquer que notre souci dans le journal est justement de dire les choses : détailler le budget, indiquer le coût des travaux et comment se répartissent les dépenses. Le Maire et les 2 adjoints reversent une partie de leurs émoluments, d'une façon ou d'une autre. Et c'est justement pour éviter les "ombres" que cela est rapporté (s'ils le désirent).

Je continuerai donc, avec ceux qui veulent bien participer à l'élaboration du journal (ouvert à tous) à parler des anciens et des cigognes, mais aussi, en tant qu'élu et habitant du village, des chemins, des événements et manifestations, et des débats (publiques) du conseil municipal..

Jacques AMET ..

REPONSE du Comité de Rédaction

au "tract" diffusé après la sortie du N° 11 du journal du 31 août 2002.

Nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, désiré répondre au tract et polémiquer, mais cela nous a touché. Nous attendions aussi la réunion du Conseil municipal pour avoir une idée des réactions des autres conseillers.

Nous pensons important d'informer et de dire ce qui se passe à Chézy, même si cela peut amener contestation ou contradiction. Et si l'on parle des cigognes, folklore amusant et sympathique, cela ne doit pas cacher le but réel du journal : parler du village, de ses habitants, de ce qui s'y passe et des débats au Conseil Municipal. Rappelons que ces réunions sont publiques et que ce qui s'y dit n'est pas confidentiel.

Depuis longtemps, un projet de journal existait. Nous avons d'ailleurs retrouvé une promesse faite par les candidats de l'époque, avant les élections de 1977. Il n'a pas vu le jour. Le journal existe maintenant, comme cela avait été annoncé avant les élections de mars 2001.

Un Conseil Municipal n'est pas une association. Les conseillers municipaux sont vos élus.

La liste commune voulue en mars 2001 recherchait un consensus et désirait éviter les polémiques et les mises en cause personnelles. Nous pensons ainsi pouvoir dépasser nos différences dans l'intérêt du village.

Le but du journal est d'informer, distraire et d'être la mémoire du village. Il est ouvert aux remarques, critiques, rectifications ou droit de réponse dans sa rubrique "Courrier des lecteurs". Car personne ne peut ignorer que des idées et intérêts différents existent au sein du Conseil. Cela se retrouve dans sa composition et sûrement dans les sensibilités de chacun.

Nous pensons que les habitants souhaitent être informés. La contestation est naturelle et désirable, mais ne doit pas déboucher sur des polémiques et attaques personnelles. Nous chercherons aussi à éviter les malentendus. Le comité de rédaction est ouvert à tous ceux qui s'intéressent au journal.

Le comité de rédaction



Photos mémoires

Deux vues du village le mercredi 08 janvier 2003, après la chute de neige du samedi 04 janvier.

Beaucoup de personnes bloquées et un froid que l'on avait un peu oublié.

Et l'hiver n'est pas fini !!!!!



RAPPEL : Les permanences du secrétariat de la Mairie ont lieu les **Mardis** de 17 à 19 heures et les **Jeudis** de 9 h à 11 heures. Il est possible d'avoir un rendez-vous en dehors de ces jours, en téléphonant au **03 23 71 41 20** et en laissant un message, pour que l'on puisse vous rappeler et convenir d'une date.

Le samedi de 11 h à midi permanence d'élus : passez nous voir.